



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
SEINE
Réunion du 14 octobre 2025**

Présent-es:

Equipe d'animation: Michèle HUMBERT (co-présidente) ; Florence MATHIEU (co-présidente); Alain MENDIBURU.

Carla ARIGONI-FOUQUET; Ariane BELILOS; Philippe BON; Myriem CHAMI; Paule CHAMPETIER DE RIBES; Bertrand CHENU; Céline COURANT; Jean-Michel DAUBOURG; Evelyne DENIS; Laetitia DIVOL; Claire-Aude ELMER; Ekatarina GADAL; Christian JEAN; Yves LAGANE; Marion LECORNEY; Anne LEMARECHAL; Frédéric LEMARECHAL; Chantal LINKS; Isabelle MARTIN; Denis MEINGAN; Patrice MIGAULT; Claire POURVIN; Matteo PUGLISI; Sylvie RIMSKY; Iris RING; Marie-Bénédicte SASSI; Muriel SCHEUER; Laure STRAUSS.

Présent-es distanciel: Chantal LOUBARESSE; Paola PELLIZZARI; Julien PUJO (MIJE).

Auditeur libre: Aurélien VERON.

Excusé-es: Christophe DE SAINT-PIERRE (équipe d'animation) ; Frédéric GONNAUD; Danièle GRIMAUD (équipe d'animation); Philippe LOIRET; Denis MORTIER.

Mairie de Paris Centre: Ariel WEIL, Maire de Paris Centre; Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, élu délégué de Paris Centre en charge du budget participatif, de la participation citoyenne, des conseils de quartier et de l'innovation; Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, élu déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne; Hada PIERROT, Conseillère du Maire de Paris Centre en charge notamment de la Participation citoyenne et des Conseils de quartier; Marie-Liesse POYETON, Chargée de participation citoyenne.

Stéphane BONGIBAUT, Chef de la Division Paris Centre de la Police Municipale; Agent de la police municipale référente du conseil de quartier Seine

ORDRE DU JOUR

18h30 : Introduction - Présentation de l'équipe d'animation et accueil des conseillers nouvellement inscrits

18h45 : Partie 1: Actualités

- **Présentation et intervention de la référente de quartier de la Police Municipale du secteur Seine**
- **Tour de table**

19h45 : Partie 2 : Thème espace public et semi public sécurité/terrasse/propreté

- **Organisation d'un atelier par thème/restitutions/vote des points à remonter**

20h30 : Réponses aux questions par Boris JAMET-FOURNIER, élu référent

20h45 : Vote de 3 nouvelles questions

Introduction - Présentation de l'équipe d'animation et accueil des conseillers nouvellement inscrits

La coprésidence présente les membres de l'équipe d'animation. Elle propose aux nouveaux conseillers de se présenter.

La coprésidence accueille Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, Madame Véronique LEVIEUX, Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, Monsieur Stéphane BONGIBAUT et la référente de quartier de la Police Municipale.

Ariel WEIL souhaite la bienvenue à tous les conseillers et félicite la nouvelle équipe d'animation du Conseil de quartier Seine. Il salue les membres de l'équipe municipale ainsi et la présence d'Aurélien VERON en tant qu'observateur. Il remercie la police municipale pour sa participation.

Depuis le début de l'année, le Maire de Paris Centre fait le tour des 7 Conseils de quartier, c'est à ce titre qu'il est présent à cette séance et rappelle que la période de réserve électorale est en cours.

Partie 1 : Actualités

- **Présentation et interventions de la Police Municipale du secteur Seine**

La Police Municipale a mis en place des référents de quartier en lien avec chacun des Conseils de quartier, ce qui traduit une volonté de se rapprocher des habitants.

Rôle et contact :

- Répondre aux sollicitations relatives aux difficultés rencontrées dans le secteur Seine.
- Avoir une proximité avec les habitants.
- Intervenir sur tous les problèmes de la voie publique : les incivilités, la tranquillité publique, la salubrité, la propreté, les terrasses, le code de la route, etc.
- Pour contacter la Police Municipale, un formulaire est disponible [via ce lien \(SOLEN\)](#).

Stéphane BONGIBAUT conseille aux habitants d'utiliser l'application « Dans Ma Rue » pour les problématiques du quotidien. Il précise que le formulaire SOLEN concerne les problèmes récurrents, plus importants ou plus complexes. Il est également possible de téléphoner au 3975 en cas d'urgence. Il rappelle que ce numéro est joignable 7 jours/7 et 24h/24. Pour les faits graves d'atteinte aux biens et aux personnes, il invite les habitants à privilégier le 17 (la Police Nationale).

Stéphane BONGIBAUT explique que la Police Municipale intervient sur l'espace public et lutte contre les incivilités. Elle n'a pas de pouvoir d'enquête ni de pouvoir judiciaire, et mène des opérations communes avec la Police Nationale.

- **Tour de table**

Vitesse et cohabitation des différentes mobilités dans l'espace public :

- Les cyclistes ne respectent pas la vitesse autorisée au Parc des Rives de Seine, rue de Rivoli et rue Saint Antoine, ce qui provoque un conflit d'usage avec les piétons.
- De nombreux vélos électriques dont vélos cargos et fatbikes circulent sur les pistes cyclables, et dépassent la vitesse autorisée, ce qui constitue un danger pour les piétons.
- Le carrefour Quai Henri IV/boulevard Henri IV est considéré comme dangereux. Les voitures s'entassent au fil du passage piétons au niveau du Pont de Sully. Il est également signalé que les panneaux « sens interdit » des rues Agrippa d'Aubigné et Schomberg ne sont pas respectés.
- De nombreux excès de vitesse sont rapportés rue du Figuier.

Réponses de Stéphane BONGIBAULT :

Concernant les vélos électriques, cargos et fatbikes roulant à plus de 25 km/h, la Police Municipale fait des opérations communes avec la Police Nationale pour saisir ces véhicules à moteur qui ne sont pas autorisés et verbaliser les vitesses excessives. Il n'existe pas encore de législation empêchant les fatbikes de rouler sur les pistes cyclables.

Concernant les voitures, la Police Municipale est sensibilisée aux points relevés, et a renforcé ses contrôles notamment sur le Pont de Sully lors des sorties des écoles. Plusieurs missions dites « coup de poing » ont été réalisées avec des radars mobiles sur le secteur. La vidéo-verbalisation est également très utilisée ce qui permet de dissuader les conducteurs de faire des excès de vitesse. Par ailleurs, la Police Municipale a recours à différents moyens de transport (voiture, à pied, vélo ou rollers) afin que les agents soient les plus mobiles possibles.

Réponses d'Ariel WEIL :

La Police Municipale va pouvoir renforcer ses contrôles car ils vont bénéficier de nouveaux radars (vote en Conseil de Paris). Par ailleurs, la Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) a permis de débiter une véritable pacification des mobilités notamment avec le retrait des trottinettes électriques dans la Ville de Paris – cela pourrait également s'appliquer aux fatbikes qui ne sont pas encore dans la législation.

Sont signalés :

- Des nuisances sonores au niveau du Parc des Rives de Seine notamment la nuit. Les conseillers expliquent avoir contacté la Police Municipale, qui ne peut pas intervenir pour des raisons de sécurité : le public est trop nombreux et au bord de l'eau.
- Le niveau de sonorité des véhicules d'urgence.
- Des cars de tourisme qui stationneraient de façon abusive place du Louvre sans couper le moteur en raison de la climatisation en été ou du chauffage en hiver.

Réponses de Stéphane BONGIBAULT :

Concernant les nuisances sonores du Parc des Rives de Seine, les interventions sont effectivement compliquées car il y a des risques de mouvement de foule. Cela demande de gros moyens pour intervenir. De plus, la Police Municipale peut verbaliser mais ne peut pas saisir le matériel sonore, cela relève de la Police Nationale.

Concernant le stationnement des cars, la Police Municipale dresse environ 5 à 8 contraventions par jour à ce sujet. Il est cependant impossible d'assurer une présence permanente.

Ariel WEIL ajoute qu'aucun stationnement n'est prévu à cet endroit, les cars doivent normalement stationner dans des sous-sols à des places prévues à cet effet.

Mise à l'abri des personnes à la rue (PAR):

- De nombreuses personnes sont présentes aux alentours de la Cité Internationale des Arts. Elles y entassent leurs affaires dans et devant le square Albert Schweitzer et aux alentours. Bénéficieront-ils de logements d'urgence pour l'hiver ?
- Est signalée une situation analogue Boulevard Bourdon, Rue de Sully, et d'autres lieux éparpillés dans tout le secteur.
- Des personnes déposent régulièrement leurs affaires au niveau des stationnements vélos du quai de Béthune.

Réponse d'Ariel WEIL:

La mise à l'abri des personnes à la rue n'est pas de la compétence de la Mairie, pour autant l'équipe municipale est en lien avec les Préfets de Police et de Région sur cette question. La Ville n'a pas la compétence juridique mais propose des lieux d'hébergement temporaire (exemple : mise à disposition de gymnases).

Réponse de Stéphane BONGIBAULT:

Le vagabondage n'est pas un délit. Au sein de la Police Municipale existe la cellule territoriale « personnes à la rue » (PAR) qui intervient sur les différents campements existants dans la Ville de Paris. La Police Municipale et la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris mènent des opérations communes trois fois par semaine et passent sur les différents sites concernés. Les habitants peuvent faire des signalements [via l'outil SOLEN](#).

A la fin du tour de table, Ariel WEIL propose d'organiser, avec la Police Municipale, une réunion plénière avec tous les Conseils de quartiers de Paris Centre afin d'évoquer ces sujets.

Réponses aux questions par Boris JAMET-FOURNIER, élu référent

La Ville a annoncé la fermeture des terrasses estivales à 23 heures alors qu'elles étaient jusqu'à présent ouvertes jusque 22 heures. Pourquoi cette décision est en contradiction avec le Règlement des étalages et des terrasses (RET) ?

Le règlement a connu une adaptation estivale cet été, tout comme l'an dernier. Les terrasses estivales ont pu ouvrir jusqu'à 23 heures, du 21 juin, soir de la Fête de la musique, à la fin des festivités de Paris en Seine, le 14 septembre.

L'extension horaire a été décidée par la Maire de Paris. En dehors de ces dates et jusqu'au 31 octobre, c'est à 22 heures que les restaurants devront avoir fermé leur terrasse estivale, pour préserver la tranquillité des riverains.

Le RET n'a pas été modifié. Le vote d'une délibération en conseil de Paris au printemps dernier a permis la mise en œuvre de cette mesure. Cette délibération a un caractère exceptionnel et ne concernait que l'été 2025.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ce lien : [Les terrasses estivales pourront ouvrir jusqu'à 23 - Ville de Paris.](#)

Est-ce que la Mairie peut analyser et revoir la circulation dans l'île Saint-Louis puisque le pont de la Tournelle sert de délestage afin d'éviter les engorgements de véhicules sur le pont de Sully ? Les véhicules passent notamment sur le pont de la Tournelle puis quai de Béthune, rue Poullétier et enfin rue Saint-Louis en l'île aux horaires de sortie des écoles.

L'équipe municipale a bien conscience de ces désagréments en termes de circulation sur l'île Saint-Louis qui gagnerait à être davantage apaisée, et partagent le constat.

La Mairie note la présence d'un ralentisseur sur la rue Saint-Louis en l'île, et de marquages Aire Piétonne sur les rues Saint-Louis en l'île et Poullétier. Il est possible d'étudier la faisabilité de mettre un marquage supplémentaire « Ralentir école », et un ralentisseur sur le Quai de Béthune. La solution la plus évidente étant d'aboutir à une circulation restreinte sur l'île Saint-Louis, ce vers quoi l'équipe municipale souhaite aller.

La coprésidence rappelle que la concertation « Embellir votre quartier le Marais les îles » sur le plan de circulation a déjà eu lieu. La demande récurrente du Conseil concerne uniquement la remise en place du panneau de signalisation « Interdit sauf riverains » qui se situait sur le quai de la Tournelle (5^e arrondissement) et ainsi limitait le trafic.

Les conseillers déplorent l'inexistence de jeux d'enfants dans le square Schweitzer et le dépôt d'affaires de PAR ne permettant plus d'en profiter pleinement. De plus, ils soulignent une insécurité pour le public jeune au square Galli en raison d'un manque de structures sécurisantes, de plus des agressions y ont eu lieu. Est-il possible de remettre en place un gardiennage plus poussé dans les squares du quartier permettant ainsi de retrouver par exemple un usage familial au square Schweitzer qui est à l'abandon et de mieux sécuriser le public jeune au square Galli ?

Il existe des jeux pour enfants (4 modules) et un espace de jeu ouvert à toutes et tous (avec tables de ping-pong et babyfoot) au square Albert Schweitzer.

L'équipe municipale partage le constat sur la vie du square et travaille à une solution pour le déplacement des affaires appartenant à des personnes à la rue. La situation doit évoluer dans les prochaines semaines.

Pour rappel, un campement jouxte la Cité Internationale des Arts comptant 80 tentes et les personnes à la rue rangent leurs tentes le matin dans des sacs qui sont stockés à l'extérieur du square, dans un coin avec un arbre. Le campement a déjà fait l'objet de deux interventions de mise à l'abri en un an (fin d'année 2024 et été 2025). L'objectif de la Mairie était d'identifier une zone de stockage des affaires des personnes à la rue, alliant accessibilité pour les personnes et moindre visibilité pour les passants.

Des barrières avec habillage ont été installées devant la Cité Internationale des Arts afin de permettre aux personnes à la rue de déposer leurs affaires à un autre endroit. La Mission Urgence Sociale et la Police Municipale font maintenant le lien sur place avec les PAR afin de les inciter à déplacer leurs affaires.

La Mairie rappelle que les mises à l'abri sont de la compétence de la Préfecture, donc de l'État.

Partie 2 : Thème espace public et semi-public sécurité / terrasses / propreté

• Organisation d'un atelier par thème/restitutions/vote des points à remonter

La coprésidence invite les 24 membres encore présents à former des groupes autour d'un sujet au choix (sécurité / terrasses / propreté). Un travail de 30 minutes par groupe permet de faire remonter les 3 points les plus importants qui sont ensuite votés par l'assemblée.

La restitution et les votes par thématique sont les suivants :

Sujet 1 : Propreté :

- Face à la disparition de nombreuses poubelles de rue dans le quartier, **le souhait est de réinstaller et multiplier le nombre de poubelles** de rue ; mieux respecter le nettoyage des rues prévu dans le Plan de propreté du quartier Seine (1 contre, 0 abstention, 23 pour) ;
- Rues végétalisées (Bourdon, Sully, Henri IV) : **les conseillers souhaitent savoir qui est responsable de la propreté de ces rues et du nettoyage** des parterres et linéaires végétalisés (24 pour) ;
- Le souhait est de **sensibiliser les associations de distribution alimentaire sur le ramassage des déchets des repas distribués** qui aujourd'hui participent à la présence de déchet dans l'espace public (3 contre, 0 abstention, 21 pour).

Sujet 2 : Sécurité :

- Le souhait est de mettre en place des **fermetures nocturnes des squares afin de les préserver du squat et du deal** (2 contre, 1 abstention, 21 pour) ;
- Le souhait est de demander une **augmentation des rondes de nuit par la Police Municipale** (3 abstentions, 21 pour) ;
- Dans les zones piétonnes du quartier, **les cyclistes doivent mettre pied à terre afin de sécuriser les piétons** (4 abstentions, 20 pour).

Sujet 3 : Terrasses :

- Le souhait est de **soutenir le vœu du Conseil de Quartier Marais-Archives relatif au RET** de Paris Centre (1 contre, 2 abstentions, 21 pour) ;
- Le souhait est d'**associer les riverains, via les référents des Conseils de quartier, aux Commissions Terrasses** lors des attributions, des décisions d'horaires et de l'équilibre sectorielle des autorisations (3 abstentions, 21 pour) ;
- Toute demande d'autorisation de végétalisation des terrasses estivales présentes dans le-secteur-du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) **doit faire l'objet d'une autorisation par les Architectes des Bâtiments de France** (3 contre, 3 abstentions, 18 pour).

Vote des trois nouvelles questions

- Le projet sur les abords de Notre-Dame : pourrait-on avoir une présentation du projet dans son ensemble ? Quel est son avancement ? Depuis la réunion publique du mois de décembre 2024, les conseillers n'ont pas eu d'informations sur les suites données.
- Les squares Jean XXIII et de l'Île-de-France : qu'en sera-t-il des grilles et de toute la végétation actuelle ? Est-il réellement prévu que l'allée qui longe la Seine soit sans grilles et ouverte en permanence ? Les arbres du square de l'Île-de-France seront-ils bien conservés ? En cas contraire, pour quelles raisons ?
- Quid du projet de l'Hôtel-Dieu ? Quelles sont les suites ?